



**HAL**  
open science

## Mots de là-bas, savoirs d'ici

Marc Aymes, Jeanne Hersant, Elise Massicard

► **To cite this version:**

Marc Aymes, Jeanne Hersant, Elise Massicard. Mots de là-bas, savoirs d'ici. Labyrinthe. Atelier interdisciplinaire, 2005, 21 (2), pp.21 - 24. hal-03458838

**HAL Id: hal-03458838**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-03458838>**

Submitted on 30 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Marc Aymes, Jeanne Hersant et Élise Massicard

## Mots de là-bas, savoirs d'ici

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

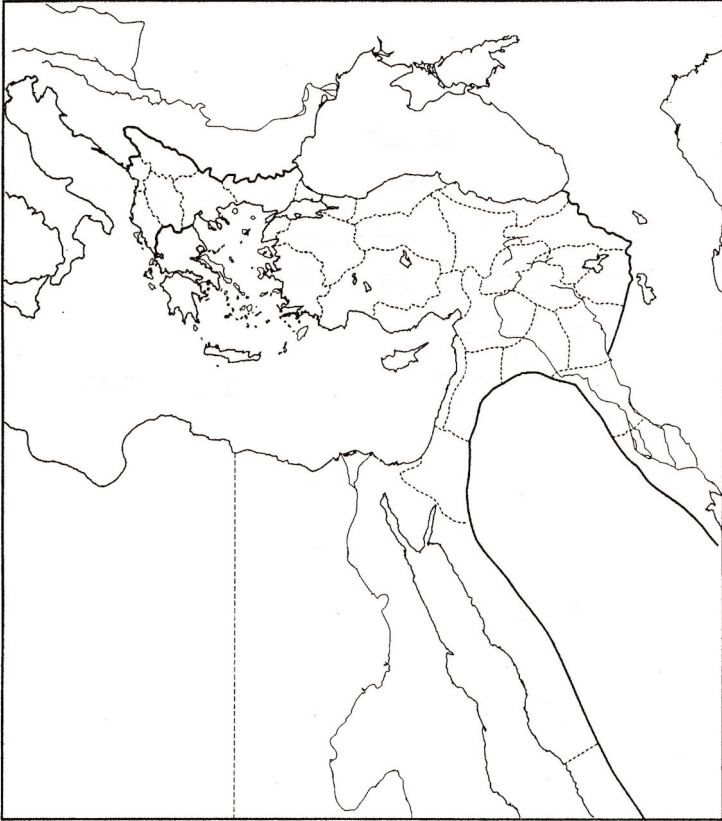
Marc Aymes, Jeanne Hersant et Élise Massicard, « Mots de là-bas, savoirs d'ici », *Labyrinthe* [En ligne], 21 | 2005 (2), mis en ligne le 30 janvier 2009, consulté le 10 octobre 2012. URL : <http://labyrinthe.revues.org/899>

Éditeur : Editions Hermann  
<http://labyrinthe.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://labyrinthe.revues.org/899>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Propriété intellectuelle



*De la Tripolitaine au Hijaz, des Balkans au Caucase :  
l'Empire ottoman à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*

## MOTS DE LÀ-BAS, SAVOIRS D'ICI

Marc AYMES, Jeanne HERSANT, Élise MASSICARD

À partir du XIX<sup>e</sup> siècle [...] **communauté** est devenu le mot généralement employé pour désigner l'expérimentation d'un mode autre de vie en groupe. Cet usage est toujours en vigueur, et a été rejoint, avec un sens plus restreint, par **commune** (le français *commune* – la plus petite division administrative – et l'allemand *Gemeinde* – une division civile et ecclésiastique – ont interagi l'un avec l'autre ainsi qu'avec **communauté**, et ont également été adoptés par la pensée socialiste (*commune* en particulier) et par la sociologie (*Gemeinde* en particulier) afin d'exprimer un type spécifique de relations sociales). Le contraste, exprimé avec une vivacité croissante au XIX<sup>e</sup> siècle, entre les relations de la **communauté**, plus directes, plus complètes et donc plus riches de sens, et celles, plus formelles, abstraites et fonctionnelles, de l'*État* ou de la *société* au sens moderne<sup>1</sup>, a été durablement formalisé par Tönnies (1887) en tant qu'opposition entre *Gemeinschaft* et *Gesellschaft*, de sorte que ces termes sont parfois utilisés aujourd'hui tels quels, sans traduction, dans d'autres langues [➔ « Sciences sociales : définitions et traditions » ◀]. [...]

La complexité de **communauté** tient donc à la délicate interaction entre les différentes tendances perçues dans son développement historique : d'un côté, le sens d'un engagement commun immédiat ; et de l'autre, exprimant adéquatement ou non ce dernier, la matérialisation de formes variées d'organisation commune. **Communauté** peut décrire, avec une égale ferveur éloquente, un ensemble existant de relations, ou bien un ensemble de relations qui soit autre<sup>2</sup>.

Soucieux du sillage tracé par Raymond Williams<sup>3</sup>, le présent dossier pose en préalable la nécessité d'une interrogation sur les mots clés, le

---

1. L'auteur a précisé plus haut que « jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle le mot *société* avait lui-même ce sens d'une relation plus immédiate », dont « communauté » s'est trouvé ensuite investi.

2. Raymond Williams, article « Community », dans *Keywords. A Vocabulary of Culture and Society*, Londres, Fontana Press, 1988, p. 75-76.

3. Non sans ajouter un démenti à l'une de ses conclusions (*ibidem*, p. 76) : « Le plus important, peut-être, est que contrairement à tous les autres termes décrivant l'organisation sociale (*État*, *nation*,

vocabulaire de la communauté : « *Vocabulaire*, en deux sens : les significations que les mots connus mettent à disposition ou développent [...]; et les liens explicites, mais souvent aussi implicites, qu'établissent les gens<sup>4</sup>. » Ainsi, pensons-nous, on se confronte à « certaines de nos bien étranges présomptions<sup>5</sup> » concernant le langage et son lien avec la politique :

*Primo*, le propre des mots est d'être clairs, stables et univoques, et plus un mot s'approche de cet idéal, plus son pouvoir est grand. *Secundo*, observer les mots, c'est étudier quelque abstraction plus grande qu'ils représentent – l'esprit politique, la culture ou le sens d'une certaine communauté<sup>6</sup>.

Bref, les mots sont parties prenantes des problèmes posés ici. Problème, d'une part, de l'hétérogénéité notionnelle dont ils s'entourent ; et, d'autre part, de l'effectivité performative dont ils sont capables, faisant advenir des propriétés ou des types réifiés.

Or, « communauté » peut se dire de bien des manières : on croit la reconnaître sous bien des dénominations. Une multitude de termes existent, qui ont souvent des sens et des connotations différents. Doit-on essayer de les traduire ? Et, d'ailleurs, quels sont les équivalents de la « communauté » du français en turc, en allemand et dans d'autres langues ? La question, on le voit, rejoint un enjeu d'universalité : le savoir de la « communauté » peut-il se donner un vocabulaire non autochtone, peut-il nourrir l'espoir d'une langue... commune ?

Un préalable s'imposait donc : dire en quels mots de là-bas les savoirs d'ici reconnaissent de la « communauté ». Le lecteur trouvera ci-dessous deux mots clés principaux, dont les usages sillonnent sans cesse nos lointaines contrées de Chypre, de Thrace ou de Turquie. Leur impossible traduction en « communauté » est la raison, dans la suite, de biens des réflexions et contorsions.

---

*société*, etc.), [*communauté*] semble ne jamais être employé dans un sens péjoratif, ni jamais se trouver à l'opposé ou à l'inverse d'un terme connoté positivement. » Dans le contexte français (à tout le moins) d'aujourd'hui, tel n'est plus le cas.

4. Raymond Williams, *Keywords*, *op. cit.*, p. 15.

5. Timothy Mitchell, *Colonising Egypt*, Cambridge University Press, coll. « Cambridge Middle East Library », 1988, p. 137.

6. *Ibidem*, p. 138.

**Millet** [mi(l)let]<sup>7</sup>. – Dans sa version arabe *milla*, ce terme « se trouve dans le Coran avec le sens de religion<sup>8</sup>. Et cet usage, dénotant l'appartenance religieuse, confessionnelle, a également cours en turc ottoman, langue officielle du pouvoir politique dans l'Orient du XIX<sup>e</sup> siècle : ainsi un administrateur ottoman d'alors, paraphrasant une lettre de l'épiscopat chypriote où il est question du « rite de la religion de Jésus », utilise-t-il l'expression « rite de *millet*<sup>9</sup> ». Cependant, *communauté* (sous-entendu : *religieuse*) est la traduction de *millet* plus généralement retenue par les historiens : le mot renvoie avant tout, en effet, au « cadre dans lequel les autorités communautaires [*communal*] chrétiennes et juives fonctionnaient sous l'administration ottomane<sup>10</sup> ». Ce que d'aucuns appellent un « système de *millet* » signifie, en somme, l'institutionnalisation d'une autonomie de gestion reconnue à certains groupes confessionnels au sein de l'ensemble politique ottoman<sup>11</sup>. On aura remarqué qu'il s'agit de groupes non musulmans : ces « communautés de l'Islam » (*Islam* avec un « i » majuscule désignant, par convention, le monde musulman) ne sont pas des « communautés de l'islam » (de la religion musulmane).

M. A.

**Cemaat** [djema'at] – Dérivé d'une racine lexicale arabe signifiant le rassemblement, la réunion, le mot désigne avant tout une assemblée de croyants<sup>12</sup>. En turc moderne, il est apparenté aux termes *cami* (mosquée), *cuma* (vendredi, jour de la prière commune à la mosquée), mais aussi *cem* (principale cérémonie religieuse alévie). Cependant, il n'a pas le même signifié selon qu'on se réfère au contexte turc ou à celui de la Thrace occidentale.

● En Turquie ont été constituées en *cemaat* les « minorités » non musulmanes citées par le traité de Lausanne (Juifs, Grecs, Arméniens), seules reconnues jusqu'à aujourd'hui. En outre, le mot est parfois utilisé pour désigner le groupe cultuel d'une confrérie.

● Dans le cas de la Thrace occidentale, « *cemaat* » désigne une institution relativement hermétique à la société grecque majoritaire, prévue pour réguler tous les aspects de la vie sociale, culturelle et cultuelle de la minorité, en gérant les biens immobiliers (par le biais des *vakıf* ou biens dits de mainmorte), le système scolaire et l'organisation religieuse. Ce sont les muftis (chefs de l'administration religieuse) qui supervisaient le conseil d'administration de la *cemaat*. La fonction de président de la *cemaat* était une distinction sociale mais aussi politique, définissant l'interlocuteur des autorités, et le dépositaire de l'autorité publique à l'échelle de la minorité.

E. M., J. H.

7. Malgré l'absence de genre en turc, le terme d'origine (en arabe) est féminin, raison pour laquelle il faut dire « la *millet* ». Il en va de même pour « *cemaat* ».

8. Bernard Lewis, *Islam et Laïcité. La naissance de la Turquie moderne*, Paris, Fayard, 1988, p. 293.

9. Archives de la Présidence du conseil (Istanbul), A.MKT. 204/77 (mai-juin 1849) : dans le premier document, « âyîn-i dîn-i 'İseviyye » ; dans le second « âyîn-i milletiyye ». La traduction « rite de *millet* » est très imparfaite, puisqu'elle masque l'emploi de *millet* comme épithète ici.

10. Benjamin Braude, Bernard Lewis, « Introduction », dans *Christians and Jews in the Ottoman Empire. The Functioning of a Plural Society*, Londres-New York, Holmes & Meier, 1982, vol. 1 : *The Central Lands*, p. 12. L'anglais présente cette particularité qu'il peut exprimer du même mot,

---

*commune*, la communauté et la commune. Cette ambiguïté est néanmoins décidable dès lors qu'il est question de *millet*.

11. La portée donnée au terme a fait l'objet d'interprétations divergentes et contrastées, dans le détail desquelles il serait déplacé d'entrer ici : voir *ibid.*, et Michael Ursinus, « Zur Diskussion um "millet" im Osmanischen Reich », *Südost-Forschungen* 48 (1989), p. 195-207.

12. Voir sir James Redhouse, *A Turkish and English Lexicon*, Istanbul, 1890, p. 674 : « *Cema'at* : an assembly, company, party, group ; especially, a congregation assembled for religious worship ». Et la version actualisée de cette définition dans le *Redhouse Türkçe-İngilizce sözlük* [Dictionnaire Redhouse turc-anglais], Istanbul, Sev, 1998 [17<sup>e</sup> éd. ; éd. orig. 1968], p. 220 : « *Cemaat* : 1. congregation, assembly. 2. religious community. 3. crowd ».